

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente-deuxième session*

*Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009*

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

#### **PARTIE I: INTRODUCTION**

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
2. Rapport du Président sur la soixante-deuxième session du Comité exécutif
3. Rapport des Comités régionaux FAO/OMS de coordination

#### **PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE**

4. Amendements au Manuel de procédure

#### **PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX**

5. Projets de normes et de textes apparentés à l'étape 8 de la Procédure (y compris ceux soumis à l'étape 5 avec omission recommandée des étapes 6 et 7 et ceux soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée)
6. Avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5
7. Annulation de normes et textes apparentés du Codex en vigueur
8. Amendements aux normes et textes apparentés du Codex
9. Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés, ainsi qu'à l'interruption d'activités

#### **PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET**

10. Questions financières et budgétaires - Budget proposé pour 2010/2011
11. Planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius
  - (a) État d'avancement général de la mise en œuvre

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex : [www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp) Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

- (b) Évaluation des capacités du Secrétariat du Codex
- (c) Évaluation des réunions du Codex dans les pays en développement

## **PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE**

12. Questions découlant des rapports des comités et des groupes spéciaux du Codex
  - (a) Questions générales
  - (b) Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex
13. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
  - (a) Questions générales
  - (b) Rôle des normes privées
14. Participation des pays en développement aux réunions du Codex
  - (a) Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex
  - (b) Autres questions
15. Questions découlant de la FAO et de l'OMS

## **PARTIE VI: ÉLECTIONS ET NOMINATIONS**

16. Nomination des coordonnateurs régionaux
17. Élection du Président, des Vice-Présidents et d'autres Membres du Comité exécutif
18. Désignation des pays chargés de nommer les présidents des comités et des groupes spéciaux du Codex

## **PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS**

19. Questions diverses
20. Adoption du rapport

---

### **CALENDRIER PROVISOIRE PARTIE I – PARTIE VII**

DATE	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 29 juin	1-3, 16, 17, 4-7
Mardi 30 juin*	8-11
Mercredi 1er juillet*	12-14
Jeudi 2 juillet	15, 18
Vendredi 3 juillet (matin)	(si nécessaire)
Samedi 4 juillet	20 (Adoption du rapport)

\* Sessions de nuit pourraient avoir lieu.

## NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Généralités:** Exception faite du point 16 de l'ordre du jour dont l'examen devrait être achevé le jour de l'ouverture de la session, et du point 17, pour lequel le processus d'élection sera ouvert le premier jour de la session et se poursuivra toute la semaine, il est souhaitable que tous les points soient examinés dans l'ordre préétabli.

### **PARTIE I: INTRODUCTION (Points 1 à 3 de l'ordre du jour)**

Conformément à l'article VII.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour. Conformément à l'article V.7 du même règlement intérieur, le Comité exécutif fait rapport à la Commission sur les sessions qu'il a tenues depuis la session ordinaire précédente de la Commission. À sa vingt-troisième session (Rome, 1999), la Commission était convenue que les comités régionaux FAO/OMS de coordination devraient eux aussi faire rapport sur leurs sessions à la Commission.

### **PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)**

La Commission a été invitée à examiner les amendements au Règlement intérieur, le cas échéant. Pour que des amendements au Règlement intérieur puissent être adoptés, il faut que la majorité des membres de la Commission soient présents et que les deux tiers des suffrages exprimés soient favorables (articles VI.7 et XV.1). Ces amendements n'entrent en vigueur qu'après approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XVI.1). La Commission est également invitée à examiner d'autres amendements au Manuel de procédure. Le quorum nécessaire pour que ces amendements puissent être adoptés est le quorum habituel (Article VI.7). Ces amendements entrent en vigueur dès l'adoption du rapport de la présente session de la Commission.

### **PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Points 5 à 9 de l'ordre du jour)**

La Commission est invitée à examiner les projets de normes et de textes apparentés dont elle a été saisie pour adoption par les comités et groupes spéciaux du Codex, soit: projets soumis à l'étape 8 de la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex, projets soumis à l'étape 5 avec omission recommandée des étapes 6 et 7 et projets soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée. Elle est aussi invitée à examiner les avant-projets de normes et textes apparentés présentés pour adoption en tant que projets de normes et à confirmer l'annulation de normes et de textes apparentés du Codex en vigueur recommandée par les comités et groupes spéciaux du Codex. Par ailleurs, la Commission est invitée à examiner les propositions d'amendement éventuel des normes Codex et textes apparentés, présentées par le Secrétariat conformément au *Guide concernant la procédure d'amendement et de révision des normes Codex et textes apparentés*<sup>1</sup>. Enfin, la Commission est invitée à approuver les propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés (y compris la modification ou la révision de textes en vigueur) ainsi que des propositions d'interruption d'activité, en tenant compte de l'avis du Comité exécutif formulé dans le cadre de l'examen critique.

### **PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET (Points 10 à 11 de l'ordre du jour)**

Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS préparent des prévisions de dépense en fonction du programme de travail proposé pour la Commission et ses organes subsidiaires. Ces prévisions, après incorporation des modifications jugées appropriées par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS, à la lumière des recommandations de la Commission, sont ensuite inscrites dans les budgets ordinaires des deux organisations et soumises à l'approbation des organes directeurs appropriés (Article XIII.1). La Commission sera invitée à approuver le projet de calendrier des réunions du Codex pour le prochain exercice. En outre, la Commission sera invitée à noter les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2008-2013. Des rapports sur l'évaluation des capacités du Secrétariat du Codex et sur l'évaluation des réunions du Codex dans les pays en développement seront présentés.

---

<sup>1</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, dix-huitième édition.

## **PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE (Points 12 à 15 de l'ordre du jour)**

La Commission sera invitée à examiner des questions découlant de sa session précédente et soumises par ses organes subsidiaires, y compris l'examen de la structure du Codex par comités et le mandat des organes subsidiaires ainsi que les travaux futurs du Codex relatifs à l'alimentation animale. La Commission sera informée de la situation en ce qui concerne les relations entre la Commission et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Conformément aux *Principes régissant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*<sup>2</sup>, une liste des organisations admises au statut d'observateur sera présentée à la Commission. La question des normes privées sera aussi examinée. À sa vingt-cinquième session (session extraordinaire), la Commission a demandé à être tenue informée de l'état d'avancement et des opérations du Projet et du Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex. Un rapport de situation lui sera présenté à cet égard. En outre, la question de la participation aux réunions du Codex des pays en développement sera examinée à la lumière du débat tenu par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session et par les Comités de coordination FAO/OMS. La Commission sera invitée à examiner d'autres questions qui lui seront soumises par la FAO et par l'OMS.

## **PARTIE VI: ÉLECTIONS ET NOMINATIONS (Points 16 à 18 de l'ordre du jour)**

Des coordonnateurs régionaux sont nommés par la Commission conformément à l'article IV.2. L'élection du Président et des Vice-Présidents ainsi que l'élection sur une base géographique des membres du Comité exécutif sont régies respectivement par les articles III.1 et V.1. Compte tenu de la nature séquentielle du processus d'élection, un calendrier spécifique est établi à cet effet. On trouvera une note explicative détaillée sur la procédure d'élection et le vote dans le document ALINORM 09/32/2. Conformément à l'article XI.10 du Règlement intérieur, la Commission est également tenue de désigner des pays chargés de nommer les présidents des comités et groupes spéciaux du Codex («pays hôtes»).

## **PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS (Points 19 et 20 de l'ordre du jour)**

Conformément à l'article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS peuvent, après communication de l'ordre du jour provisoire, proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Commission adoptera le rapport de sa trente-deuxième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

---

### **PROJET DE CALENDRIER POUR L'ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF**

	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (LE CAS ÉCHÉANT)
<b>Président:</b>	Lundi, 13 heures	Mardi, 12 heures	Mardi, 17 h 30
<b>Vice-Présidents:</b>	Mercredi, 9 h 30	Mercredi, 15 heures	Mercredi, 17 h 30
<b>Membres du Comité exécutif élus sur une base géographique:</b>	Jeudi, 9 h 30	Jeudi, 15 heures	Jeudi, 17 h 30

---

<sup>2</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, dix-huitième édition.